

Secrétaire du Conseil du Consortium APAC

Termes de référence

(01 avril 2021¹)

L'Assemblée Générale du Consortium APAC est l'organe de direction principal de notre association internationale et le Conseil représente l'Assemblée Générale à tout moment durant la période qui s'écoule entre chaque assemblée. Le Secrétaire du Conseil est un poste élu et bénévole dont le rôle est essentiel pour assurer le fonctionnement du Conseil. Il informe et apporte son soutien aux conseillers et il favorise une vision globale claire en matière de gouvernance du Conseil. Les principales fonctions du Secrétaire du Conseil sont les suivantes :

- Représenter le Consortium et promouvoir sa mission à tous les niveaux nécessaires.
- En tant que membre d'office du Comité Exécutif (ExCo) et en étroite collaboration avec la Présidence, la Vice-présidence, la trésorerie et les présidences des comités permanents du Conseil, il doit anticiper, accompagner et soutenir tous les développements et changements institutionnels majeurs ayant un impact sur le Consortium APAC (par exemple des changements concernant la stratégie, la direction, la collecte de fonds, les domaines d'activités, etc.)
- Assurer le fonctionnement de tous les processus de gouvernance du Conseil, en étroite collaboration avec la Présidence (en tant que présidence du Conseil) et la Vice-présidence, notamment en élaborant l'ordre du jour des réunions du Conseil, en s'assurant que les moyens adéquats soient fournis pour la participation des membres hispanophones et francophones du Conseil, en proposant et en clarifiant les décisions du Conseil, en diffusant les décisions et les procès-verbaux, en assurant le suivi des engagements clés et des échéances, et en assurant une communication efficace entre le Conseil, le Secrétariat et l'ensemble des Membres. Le Secrétariat apportera son appui à l'organisation, au bon déroulement et à la rédaction des rapports des réunions du Conseil.
- Participer et contribuer aux initiatives de tout domaine de travail thématique ou groupe de travail du Consortium APAC.
- S'assurer que les décisions du Conseil soient conformes aux Statuts et aux principes et procédures subsidiaires du Consortium APAC et qu'elles respectent les décisions de l'Assemblée Générale.
- En collaboration avec le Secrétariat, il doit convoquer les Assemblées Générales du Consortium APAC conformément aux Statuts, partager en temps utile les propositions d'ordre du jour, superviser leur déroulement et veiller à la rédaction et à la diffusion en temps utile des procès-verbaux par le Secrétariat.
- Être disponible pour participer virtuellement ou en personne :
 - aux réunions du Comité Exécutif sur convocation ;
 - aux réunions du Conseil au moins deux fois par an ;
 - aux Assemblées Générales et Assemblées Générales Extraordinaires sur convocation ;
 - aux réunions régionales auxquelles participent des membres du Conseil, des Coordinateurs régionaux/équipes de coordination et d'autres personnes du Secrétariat,

¹ Les présents Termes de référence peuvent être soumis à modification afin d'être conformes aux nouvelles Procédures de gouvernance qui seront proposées pour adoption par la 17^e Assemblée générale en juin 2021, si celles-ci sont adoptées.

des Membres et des Membres d'Honneur, dans la mesure du possible et quand cela est pertinent.

Le Secrétaire du Conseil du Consortium APAC est élu par l'Assemblée Générale pour une période de trois ans, renouvelable au maximum deux fois (soit un total maximum de trois mandats). Le poste est honorifique (non rémunéré).

Un membre du Conseil qui, pour quelque raison que ce soit, n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, devra renoncer à son mandat volontairement et/ou à la demande du Président, après consultation avec le reste du Conseil.

Si un membre du Conseil n'est pas en mesure de communiquer par courrier électronique et ne peut assister aux réunions virtuelles du Conseil pendant toute une année ou entre deux Assemblées Générales (selon la première éventualité), une procédure automatique d'élection d'un remplacement sera mise en place avant l'Assemblée Générale suivante.

Qualités souhaitées :

Le poste de Secrétaire du Conseil doit être pourvu par une personne ayant une sensibilité et un engagement avérés pour les APAC - territoires de vie, ainsi que pour la mission, la vision et l'approche stratégique du Consortium APAC. De préférence, cette personne est un Membre d'Honneur actif et/ou elle est affiliée à un Membre actif du Consortium APAC. Une expérience préalable au sein du Conseil est préférable mais n'est pas indispensable. La connaissance d'au moins deux des langues de travail du Consortium APAC (anglais, espagnol et français) serait particulièrement appréciée.

Les membres des Peuples Autochtones et des communautés locales, les femmes et les minorités de genre sont vivement encouragés à accepter les nominations.

Processus de nomination et d'élection :

Les nominations pour le poste de Secrétaire du Conseil peuvent être proposées par au moins deux Membres en règle du Consortium APAC et/ou deux membres du Conseil actuel et/ou un Membre en règle et un membre du Conseil. Les nominations doivent être communiquées officiellement à la Gestionnaire des Programmes du Consortium APAC (sarah@iccaconsortium.org) au moins deux semaines avant la date prévue de l'Assemblée Générale et doivent être accompagnées d'un bref CV de la personne proposée (1500 caractères, espaces compris) soulignant son expérience en lien avec les APAC et son engagement en faveur de ces derniers. L'identité des personnes proposant ces nominations n'est pas révélée.

La nomination doit inclure la confirmation que la personne proposée accepte de servir en tant que Secrétaire du Conseil à titre honorifique, de faire preuve de bonne volonté, de diligence assidue, et de prendre dûment en considération les avis du Conseil du Consortium de l'APAC, du Conseil des sages, du médiateur et d'autres conseillers de confiance, comme il convient.

Le Secrétariat du Consortium APAC publie les nominations sur le site internet du Consortium APAC et les diffuse via la liste d'adresses e-mails du Consortium APAC dès que possible après leur réception.

Le Secrétaire du Conseil est élu par l'Assemblée Générale par consensus, ce qui implique une discussion approfondie et ouverte d'abord avec les candidats et en leur présence, puis sans eux et en leur absence physique. Dans les cas où le consensus s'avère impossible, le Conseil des sages est sollicité pour aider les Membres à parvenir à une entente. Uniquement lorsque la situation devient extrême et pour éviter une impasse qui gênerait sérieusement le travail du Consortium APAC, le

Secrétaire du Conseil pourra être élu par une majorité simple de tous les Membres en règle votant à l'Assemblée Générale. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.